

2021/03/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2021 - Délibération n° 2021/03/10

OBJET : PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE.

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BERTELOOT Dominique – CALOMINE Alain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick.

Pouvoirs

1. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
5. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. DUGUET Pierre.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick – M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	51	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
54	-	3	-	-	-

Un projet de règlement d'aide aux associations du territoire Creuse Sud-Ouest par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, est proposé pour soutenir les employeuses impactées par les mesures prises pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 :

- La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest compte plus de 300 associations sur son territoire. Les associations font vivre chaque jour le lien social, la cohésion et la solidarité. Elles participent à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne du territoire Creuse Sud-Ouest ; elles favorisent l'attractivité du territoire et l'emploi local.
- La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest veut rester un partenaire incontournable du monde associatif et tout particulièrement pendant cette crise sanitaire où les actions de solidarité sont prioritaires. Pour soutenir le secteur associatif, pourvoyeur d'emplois, et dont les missions de solidarité et de vivre ensemble sont essentielles, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest met en place, au printemps 2021, un fonds exceptionnel de soutien destiné au monde associatif œuvrant dans les domaines culturels, sportifs, environnementaux et sociétaux.

L'objectif est de maintenir un dynamisme associatif et éviter des cessations d'activités :

- Répondre aux besoins en trésorerie des associations touchées par la crise et qui participent à l'attractivité du territoire.
- Sauvegarder l'emploi local.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet de règlement d'un fonds de soutien à destination des associations employeuses sur le territoire de la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 54 avis favorables et 3 abstentions :

- Approuve le projet de règlement d'un fonds de soutien à destination des associations employeuses sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.